

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 18 octobre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: Alain PARSY – Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ – Jean-Luc THÉRON – Jean-Marc DELACOURT – Guillaume BOHACZ – Bernard HUREZ – Thierry DEFONTAINE – Hubert FAUQUEUX – Frédéric DUBOIS.

Etaient absents excusés : Pascale CARDON-PETIT.

Etaient absents : Priscilla COLLET-RIGAUT– Joël DEMAUX– Jean-Marc BÉZÉ.

Procuration : Mme Pascale CARDON-PETIT à Mr Alain PARSY.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme BONA-LECLERCQ Cathy.

LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 31 AOÛT 2018

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 31 août 2018.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIÉTÉ E-VALLEY SERVICE 2

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, par arrêté en date du 13 septembre 2018, a été ouverte une enquête environnementale unique relative aux permis de construire et à l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur les pistes d'atterrissage de l'ancienne base aérienne de CAMBRAI-EPINOY « BA 103 » sur les communes d'ÉPINOY, SAUCHY-LESTRÉE, HAYNECOURT (59) et SANCOURT (59), présentés par la Société E.VALLEY SERVICE 2.

Il poursuit en informant l'assemblée que Monsieur Michel LION a été nommé Commissaire-Enquêteur et que les documents relatifs à cette procédure sont disponibles pour consultation en mairie d'ÉPINOY, où Monsieur LION sera présent aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations que peut susciter cette exploitation :

- Lundi 8 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Mardi 16 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Samedi 27 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 31 octobre 2018 de 15 heures à 18 heures,
- Jeudi 8 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Ces observations seront consignées sur un registre. Il est précisé que les observations et propositions pourront également être formulées, du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr>–Publications– Consultation du Public–Enquête Publique– ICPE Autorisations-E.VALLEY SERVICE 2–réagir à cet article.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée qu'à l'issue de l'enquête, les Préfets du Pas-de-Calais et du Nord statueront sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter et sur les demandes de permis de construire de leur département respectif.

Aussi, conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, les Conseil Municipaux des communes concernées par le projet sont invités à émettre un avis sur ces demandes.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur les pistes d'atterrissage de l'ancienne base aérienne de CAMBRAI-EPINOY « BA 103 » et ces demandes de permis de construire, présentées par la Société E.VALLEY SERVICE 2.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'émettre un avis favorable à ces demandes présentées par la Société E.VALLEY SERVICE 2.

TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n°20171110-01 du 10 novembre 2017, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé comme suit à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- 1 % pour le secteur délimité aux parcelles de l'ancienne BA103, situées sur la commune d'Haynecourt et concernées par l'implantation du projet E-VALLEY,
- 20 % pour le secteur délimité aux parcelles jouxtant le chemin du Riot Del Val et celles jouxtant le chemin de la Plaque Tournante,
- 4,40 % pour le reste de la commune.

Il poursuit en rappelant que cette délibération prévoyait sa reconduction de plein droit annuellement, étant précisé que les taux ci-dessus fixés étaient modifiables tous les ans.

Afin que le montant de la taxe d'aménagement ne soit pas un frein pour la vente des parcelles jouxtant le chemin du Riot Del Val et celles jouxtant le chemin de la Plaque Tournante, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réviser à la baisse le taux concernant ce secteur et de le fixer à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2019. Les deux autres taux restant inchangés.

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux. Six d'entre eux sont pour fixer ce taux à 10 %, Monsieur Guillaume BOHACZ est pour un taux à 4,40 %, Messieurs Jean-Marc DELACOURT, Hubert FAUQUEUX et Thierry DEFONTAINE sont pour un taux à 8 % et Monsieur Jean-Luc THÉRON s'abstient.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à 6 voix POUR (Messieurs Alain PARSY, Alain PARSY par procuration de Madame Pascale CARDON-PETIT, Didier GILLERON, Bernard HUREZ, Frédéric DUBOIS et Madame Cathy BONA-LECLERCQ), 4 voix CONTRE (Messieurs Guillaume BOHACZ, Jean-Marc DELACOURT, Hubert FAUQUEUX et Thierry DEFONTAINE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Luc THÉRON) :

- de fixer les taux de la taxe d'aménagement comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - 1 % pour le secteur délimité aux parcelles de l'ancienne BA103, situées sur la commune d'Haynecourt et concernées par l'implantation du projet E-VALLEY,
 - 10 % pour le secteur délimité aux parcelles jouxtant le chemin du Riot Del Val et celles jouxtant le chemin de la Plaque Tournante,
 - 4,40 % pour le reste de la commune,
- que les secteurs concernés par un taux différent du reste de la commune seront délimités sur les plans joints en annexe, avec une légende correspondante,

- de faire ressortir au PLU en cours d'élaboration la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme et ce à titre d'information,
- d'afficher la présente délibération avec le plan en mairie,

La présente délibération sera reconduite de plein droit annuellement, étant précisé que le taux ci-dessus fixé pourra toutefois être modifié tous les ans.

**DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE LA CAC SOLLICITANT
LE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT
SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision en date du 20 juin 2017 d'émettre un avis défavorable au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CAC pour le projet E-VALLEY et de refuser les termes du projet de convention avec la CAC, considérant que le Chemin Communal n°5 dit « de Haynecourt à Bourlon » et sa déviation (desserte jusqu'à l'entrée de l'ex BA103) seront empruntés chaque jour par de nombreux véhicules prévus pour l'activité logistique et que la taxe d'aménagement sera nécessaire pour financer l'entretien de ces voies.

Il informe ensuite les membres du conseil municipal que lors d'un récent entretien avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai à ce sujet, ce dernier l'a informé que la commune d'Haynecourt était la seule commune membre de la CAC à ne pas avoir signé la convention. Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un recours contre la commune peut être engagé.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que lors de cet entretien, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai s'est engagé à prendre en charge l'entretien du chemin communal n°5 en le reprenant en voirie intercommunale si la commune signe la convention de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement sur le parc d'activités de la commune. Cette dernière fixe les modalités de répartition de la taxe d'aménagement pour « toute opération à vocation économique ayant fait l'objet d'une intervention sur les zones d'intérêt communautaire de la CAC ». Le montant du reversement au profit de la CAC s'effectue à hauteur de 40 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune, ainsi que 10 % supplémentaires versés aux communes ayant un potentiel fiscal faible.

Aussi, au titre des projets à intervenir sur le territoire d'Haynecourt, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet dans le respect de ce qui a été voté par la CAC et de donner son avis sur le projet de convention associé.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- d'émettre un avis favorable au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CAC, selon les modalités définies ci-dessus, pour le projet E-VALLEY, **sous réserve du classement en voirie intercommunale du chemin communal n°5,**
- d'accepter les termes du projet de convention avec la CAC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DE
TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement de territoires ruraux 2019 (DETR) pour la création de la salle polyvalente.

Il rappelle que le coût estimatif de ces travaux est de 904 245 € HT et qu'une subvention de 300 000 euros nous a été accordée en juillet dernier au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 pour la création de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 pour la création de la salle polyvalente,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter cette subvention et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Madame Brigitte SCHMITT, Foraine : 300 euros,
- Monsieur Éric DRACHE, Forain : 900 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Madame Brigitte SCHMITT, Foraine : 300 euros,
- Monsieur Éric DRACHE, Forain : 900 euros.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'article 6574.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune devra procéder au recensement de la population du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 et qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Il poursuit en informant les conseillers municipaux que la commune va percevoir une dotation forfaitaire de recensement de 607 euros pour couvrir une partie de ces frais de personnel.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire appel à deux agents communaux à temps non complet (un Rédacteur et un Adjoint Technique Territorial) pour effectuer ces missions et de les rémunérer en heures complémentaires et supplémentaires.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- D'employer Madame LEDUC épouse ROBERT Marie-Thérèse pour effectuer les missions d'agent recenseur et Madame LEROY Laëtitia en qualité de coordonnateur communal,
- D'indemniser ces agents en heures complémentaires et supplémentaires (60 heures pour l'agent recenseur et 50 heures pour le coordonnateur communal, heures de formation comprises)
- De mettre à jour et de modifier la délibération n°10-19 du 29 octobre 2010, en instituant également au profit des cadres d'emploi de Rédacteurs Territoriaux et d'Adjoints Techniques

Territoriaux, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à compter du 1^{er} novembre 2018,

- Que le paiement des IHTS sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les crédits suffisants sont prévus au budget 2018 pour les heures de formation qui auront lieu en novembre et décembre 2018 et seront prévus au budget 2019 pour la période de recensement.

PISTES ET ALVÉOLES : PROPOSITIONS D'ÉCHANGE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'échange reçue de Monsieur MAZY. Il rappelle à l'assemblée l'engagement de la commune vis-à-vis de l'AFR pour l'attribution d'une alvéole contre les deux chemins AFR cédés à la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'organiser une réunion publique pour le devenir des pistes et alvéoles avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec Monsieur Henri BOUTROUILLE, Président de l'AFR, pour savoir quelle alvéole il souhaite.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'UNION SPORTIVE BOURLON HAYNECOURT EPINOY (U.S.B.H.E.)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre émanant du président de l'USBHE sollicitant une subvention exceptionnelle pour des travaux de rafraîchissement intérieur des vestiaires du stade d'Epinoy.

Ces travaux consistent à agrandir et isoler le vestiaire et à poser un surpresseur pour résoudre le problème de la pression de l'eau. Leur coût total est estimé à 1500 euros à répartir entre les communes d'Epinoy et d'Haynecourt. La subvention sollicitée est donc de 750 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle à l'USBHE de 750 euros à condition que la commune d'Epinoy subventionne ces travaux à la même hauteur.

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux.

Considérant que la commune verse une subvention annuelle de 1500 euros au club, Madame Cathy LECLERCQ et Messieurs Jean-Marc DELACOURT, Thierry DEFONTAINE, Alain PARSY et Alain PARSY par procuration de Madame Pascale CARDON-PETIT sont favorables à la prise en charge partielle de ces travaux et au versement d'une subvention de 500 euros.

Messieurs Jean-Luc THÉRON, Didier GILLERON, Bernard HUREZ, Hubert FAUQUEUX, Guillaume BOHACZ et Frédéric DUBOIS sont contre la prise en charge de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à 5 voix POUR et 6 voix CONTRE, décident d'émettre un avis défavorable à la demande de l'USBHE.

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN RUE DE SAUCHY À LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une offre de Monsieur et Madame Henri BOURGEOIS, demeurant 153, rue de Sauchy 59268 HAYNECOURT, proposant à la commune d'acquérir leur terrain situé rue de Sauchy, cadastré ZA 106, 107 et 108 d'une superficie totale de 1250 m² pour un montant de 15000 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident à 10 voix POUR et une ABSTENTION (Monsieur Didier GILLERON) :

- d'acheter le terrain situé rue de Sauchy, cadastré ZA 106, 107 et 108 d'une superficie totale de 1250 m² au prix de quinze mille euros,
- que les frais éventuels (bornage, frais notariés) seront à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition.

DÉCISION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE AU 1 RUE DE BOURLON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal situé 1 rue de Bourlon, il conviendrait d'y installer une alarme incendie.

Il poursuit donc en donnant lecture aux conseillers municipaux d'un devis émanant de la SAS SANTERRE-MARCHAL, située 78, rue du Colonel Fabien 59 268 SANCOURT, d'un montant de 3 091 € 50 HT pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme incendie type 4, comprenant 10 BAES, 1 télécommande, 1 kit alarme incendie type 4, 2 diffuseurs lumineux, 4 déclencheurs manuels et 2 diffuseurs sonores.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- la réalisation des travaux ci-dessus,
- d'approuver l'offre émanant de la SAS SANTERRE-MARCHAL, située 78, rue du Colonel Fabien 59 268 SANCOURT, d'un montant de 3 091 € 50 HT pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme incendie type 4 tel que décrit ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux,

Cette somme est prévue au budget primitif de l'exercice 2018.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

1/ 1 rue de Bourlon :

Nous sommes en attente de l'installation de l'escalier. Le placo est en cours de finition pour le haut, le local à archives va bientôt être transféré et pour la plomberie, le chauffagiste a commencé à brancher les radiateurs.

2/ Tubage du fossé de la Plaque Tournante :

Les travaux sont terminés. Il reste juste un peu de terre à remettre.

3/ Salle polyvalente :

Le bornage de la parcelle a été effectué le mercredi 24 octobre 2018. Au cours de la réunion de bornage, nous avons été confrontés à des problèmes avec Mr et Mme GUSTIN pour le mur de leur maison au vu de l'esquisse présentée par l'architecte la veille et avec Monsieur Jean-Luc THÉRON pour la distance à respecter entre la salle et son poulailler. En effet, ce dernier a fait savoir à l'assemblée qu'il attirerait l'attention des services compétents car cette dernière n'est pas respectée (80 mètres au lieu de 100 mètres).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voir avec l'architecte si une modification d'emplacement est possible et le cas échéant, si une modification est envisageable, le conseil municipal sera convoqué pour prendre une décision.

MANIFESTATIONS À VENIR

1/ Cérémonie du 11 novembre 2018 :

Une cérémonie sera organisée le samedi 10 novembre 2018, avec une implication des enfants des écoles. Les tombes du cimetière canadien seront illuminées.

Le dimanche 11 novembre 2018 à 11 h, les cloches carillonneront pendant 11 minutes.

2/ Repas des Aînés :

Il aura lieu le dimanche 9 décembre 2018. Une animation est prévue et le repas sera servi par St Jacques.

3/ Fête de Noël :

Le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 21 décembre 2018 à 18 h 30 au Mille-Clubs. Cathy et Pascale tiendront la permanence à Auchan les samedis 24 novembre et 1^{er} décembre 2018 de 9 h à 12 h.

La distribution du colis aux aînés aura lieu le samedi 22 décembre 2018 à partir de 13 h 30.

DÉCISION RELATIVE À L'ACHAT D'UNE PLAQUE EN GRANIT À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914-1918

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaiterait apposer, à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918, en hommage aux troupes canadiennes, qui ont libéré Haynecourt le 27 septembre 1918, une plaque sur le monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Il poursuit en donnant lecture aux conseillers municipaux d'un devis émanant de la SARL MARBRERIE BRAILLON Alain, située 1326 route d'Arras 59554 Raillencourt Ste Olle, d'un montant de 791 € HT pour la fourniture et la pose d'une plaque en granit noir de 70 cm sur 27 cm avec gravures à la feuille d'Or.

L'inscription serait la suivante : « 1918-2018 La commune se souvient. En reconnaissance à l'armée canadienne qui libéra Haynecourt le 27 septembre 1918 ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la pose d'une plaque en granit telle que décrite ci-dessus sur le monument aux morts,
- d'approuver l'offre émanant de la SARL MARBRERIE BRAILLON Alain, située 1326 route d'Arras 59554 Raillencourt Ste Olle, d'un montant de 791 € HT pour la fourniture et la pose de cette dernière,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AJOUTS DE COMPÉTENCES DE LA CAC

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre émanant du Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), dans laquelle il nous informe que le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2018, a délibéré favorablement pour ajouter de nouvelles à savoir :

- Compétence optionnelle : Action sociale d'intérêt communautaire : Ajout :
« Coordination et développement des activités d'animation liées à l'enfance et à la jeunesse, plus particulièrement dans le domaine du loisir, de l'insertion et de la citoyenneté mutualisée, relevant de l'intérêt communautaire, sur un territoire regroupant au moins 3 communes de moins de 2000 habitants ».
- Compétences facultatives : Ajouts :
 - 1. Actions culturelles :**
 - Soutien aux structures associatives culturelles et de valorisation du patrimoine du territoire assurant des événements, manifestations, programmations et enseignements dans un champ d'actions couvrant au moins 15 communes de la communauté d'agglomération.
 - 2. Actions sportives :**
 - Partenariat avec les clubs sportifs, évoluant à un niveau départemental, régional, national ou international, variant en fonction des niveaux de compétition,
 - Actions de prévention santé du sportif à tous niveaux (visites médicales d'aptitude à la pratique sportive, bilans médico-sportifs, médecine du sport préventive).

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent les ajouts de compétences de la CAC telles que décrites ci-dessus.

ACTUALITÉS SIVOM, EX BA 103

1/ SIVOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre aéré des vacances de Toussaint a lieu à la salle du Mille-Clubs

2/ Ex BA 103 :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les recherches archéologiques sont en cours et que l'avion MIRAGE 2000 C n° 103 sera proposé à Monsieur Taïeb.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Gazette :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que son épouse souhaite arrêter la gazette et demande s'il y a des volontaires pour la reprendre.

Pas de volontaire. Proposition : éventuellement refaire un bulletin municipal annuel. Décision à confirmer lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

2/ Terrain omnisports :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dégradations (poteau et descente de gouttière abîmés) ont eu lieu au terrain omnisports et qu'une plainte a été déposée.

3/ Travaux de réfection de tombe au cimetière :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à la tempête de début d'année, une tombe appartenant à Madame Thérèse CHARLET était très abîmée. Monsieur le Maire et l'employé communal ont procédé à sa remise en état avec 2 plaques de béton pour un coût d'environ 41 € 50.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la commune prend en charge ces réparations ou si elle les facture à l'intéressée.

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de prendre en charge ces travaux.

4/ Collecte des déchets verts 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux d'un courriel de la CAC, nous proposant la mise à disposition d'une benne pour les déchets un samedi tous les 15 jours de mi-mars à début novembre 2019.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, sont POUR l'installation au cimetière communal d'une benne pour les déchets verts un samedi tous les 15 jours.

5/ Devis GIROD :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour terminer la sécurisation du village, il convient de poser :

- un panneau directionnel « HAYNECOURT » au Chemin fantôme,
- un panneau « arrêt et stationnement interdits sur 30 mètres » entre le 156 rue de Bourlon et l'angle de la rue de Sauchy,
- un panneau « Sauf engins agricoles » au poste gaz,
- un panneau « Accès interdit sauf engins agricoles », un panneau « Dépôt d'ordure interdit sous peine d'amende » et un panneau « Arrêt et stationnement interdits sauf cimetière » au cimetière.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée d'un devis de la Société SIGNAUX GIROD pour la fourniture et la pose de ces derniers. Il s'élève à 740 € 98 HT soit 889 € 18 TTC.

Monsieur le Maire précise que le panneau « Voisins vigilants » situé avant le cimetière sera remplacé gratuitement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'approuver la pose des panneaux ci-dessus énoncés et d'accepter l'offre de la Société SIGNAUX GIROD d'un montant de 740 € 98 HT soit 889 € 18 TTC.

6/ Distributeur de pain :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le boulanger souhaite arrêter la fourniture du pain pour le distributeur fin décembre 2018.